



Esplanade Charles-de-Gaulle
33076 Bordeaux cedex
T. 05 56 99 84 84
F. 05 56 96 19 40
www.bordeaux-metropole.fr

champ captant

CONTRIBUTION DU JEU. 18/11/2021 16:51

Envoyé par e-mail à : cc.landesdumedoc@garant-cndp.fr

De : Françoise AUPIED, gérante d'un groupement forestier sur les communes concernées, copie AMAF MEDOC

« Concertation du projet de champs captants des landes du Médoc

Françoise AUPIED, gérante d'un groupement forestier sur les communes concernées

J'ai pris connaissance du dossier de la concertation concernant le champ captant. Ce projet champ captant a pour objectif de prélever de l'eau dans la nappe oligocène au travers de 14 forages dans le secteur forestier des communes de Saumos et du Temple. Ce prélèvement s'élève à 10 millions de mètre cube d'eau par an et sera utilisé par les habitants de Bordeaux Métropole et de ses alentours.

Je pense que ce projet pourrait mettre en danger les forêts et la biodiversité de ces communes médocaines et des communes voisines. L'eau est un bien commun et je souhaite que d'autres solutions de prélèvement d'eau soient envisagées selon le principe de précaution inscrit dans la Loi Constitutionnelle. Je propose que l'eau potable ne provienne pas d'un sous-sol occupé par des forêts en surface afin d'éviter leur dépérissement, d'accroître le risque d'incendie et afin de protéger la biodiversité au sein du parc naturel régional du Médoc.

Une gestion en eau moderne doit intégrer la prévention des gaspillages et les solutions innovantes et pérennes pour éviter d'épuiser à terme les ressources en eau des nappes profondes.

Le recours à l'eau potable doit s'inscrire dans le cadre du développement durable et dans le respect des équilibres naturels, ce qui ne nous paraît pas être le cas avec le projet champ captant du Médoc.

Ce projet présente des risques :

- L'étude PERAGALLO (Monographie sur l'eau, la forêt et les crastes du bassin versant de l'Eyron ou comment sont amplifiés les effets du dérèglement climatique sur la forêt - septembre 2021) démontre qu'une petite baisse du niveau de la nappe 15 à 20 cm a des conséquences importantes sur l'état sanitaire du Pin Maritime. On constate des zones de dépérissement. Or le BRGM conclut son étude par une baisse de 10 cm de cette nappe. Le risque est grand surtout qu'on peut associer une incertitude de mesure à cette valeur : 10 cm +/- 60 cm qui n'a donc aucune fiabilité au niveau de la précision au cm près.
- Il n'y a pas d'étude alternative sérieuse au Projet Champ Captant car Bordeaux Métropole paraît certain qu'il n'y aura pas d'impact sur la forêt. C'est quand même très imprudent au vu des documents d'étude contradictoires qui tendent à démontrer que le modèle n'est pas assez fiable et précis dans la limite des connaissances actuelles.
- La forêt se remet à peine de 2 tempêtes destructrices de 1999 et 2009 et d'une attaque de scolytes de grande ampleur en 2010. Cette forêt est fragilisée. Elle ne pourra pas supporter de nouveaux facteurs aggravants comme le champ captant conjugués avec le réchauffement climatique.
- La pérennité des châteaux d'eau est remise en cause, Saumos, le Temple, plus éventuellement les autres châteaux d'eaux des autres communes impactées. : Le Porge, Lacanau..., que compte faire Bordeaux métropole pour solutionner ce problème
- La forêt vivante est un puits à carbone et lutte contre le réchauffement climatique, peut-on prendre le risque de voir mourir nos arbres ?

En conclusion :

Ce projet est un risque important pour tout un territoire, c'est un projet très complexe et unique au monde, les experts du BRGM ont considérablement évolué dans leurs conclusions provoquant un manque de confiance. Nous demandons qu'une étude indépendante soit menée par un prestataire indépendant qui soit choisi conjointement entre Bordeaux Métropole, Le SySSO et l'AMAF.»

Réponse de l'équipe projet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre contribution et l'intérêt que vous portez à cette concertation.

Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc est issu d'une longue réflexion. De nombreuses alternatives ont été étudiées par le SMEGREG, dont certaines qui ne visaient pas **les nappes profondes**. Nous vous invitons à consulter le **chapitre 3 du dossier de concertation préalable**, les présentations de la **réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021, et à télécharger sur le site du projet (bxmet.ro/champcaptant) **la synthèse de « l'inventaire exhaustif des ressources en eau mobilisables pour des substitutions aux prélèvements existants en Gironde » produit par le SMEGREG en 2005**.

Dans le cadre des études de faisabilité du projet, les impacts potentiels du projet ont déjà fait l'objet d'études (études BRGM, INRA, etc) et ont permis d'ajuster la configuration du champ captant pour que le projet présente le moins d'impact possible sur l'environnement. Les rapports sont accessibles sur le site de la concertation et leurs principales conclusions ont été présentées lors de **la réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021. Nous vous invitons à regarder le replay sur le site du projet (bxmet.ro/champcaptant) ainsi que les présentations associées.

Concernant votre remarque sur les travaux menés par le BRGM, les évolutions du modèle utilisé par le BRGM ont été expliquées lors de **la réunion publique n°1** tenue à Lacanau le 9 novembre 2021. Nous vous invitons également à regarder le replay de la réunion et les présentations associées.

Le BRGM est un établissement public indépendant, référant dans le domaine de l'hydrogéologie. Qu'attendriez-vous d'une nouvelle étude ? et avez-vous des idées de prestataire indépendant disposant de connaissances suffisantes et reconnues dans le domaine ?

Notez par ailleurs, que pour la bonne information de tous, nous avons déposé l'étude PERAGALLO dont vous parlez sur le site de la concertation.

Concernant la pérennité des forages d'alimentation en eau potable existants sur le secteur, comme indiqué lors de **la réunion publique n°1 tenue à Lacanau le 9 novembre 2021**, seul le forage du Syndicat d'eau Saumos – Le Temps serait impacté par le projet. Des mesures compensatoires sont prévues et actuellement à l'étude par Bordeaux Métropole, en concertation avec le Syndicat d'eau.

Cordialement